

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09-036

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le douze septembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER-FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Claude TOUILLOUX, Arnaud DE MAZENOD, Florence GAVARD, Patrice BRAUD.

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claude TOUILLOUX pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Eric LARDON, Florence GAVARD pouvoir à Margot SOLVIGNON, Patrice BRAUD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION DE TRAVAUX RIVIERES POUR LA REOUVERTURE D'UNE ANNEXE HYDRAULIQUE BASSIN VERSANT MARE, BONSON ET AFFLUENTS - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240912-2024-09-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 18/09/2024

Loire Forez Agglomération (LFA) envisage la remise en fonction de l'annexe hydraulique en rive droite de la Mare, lieudit Outre l'Eau à Saint-Marcellin-en-Forez.



Les travaux consisteront à surcreuser un linéaire de 115 mètres environ qui permettra d'immerger le bras secondaire.

La création de cette annexe hydraulique inclura également une zone refuge aux espèces couramment présentes dans les milieux humides. Une mare sera donc positionnée sur le tracé de l'annexe, zone de stockage d'eau de faible profondeur.

La commune de St Marcellin en Forez est propriétaire de la parcelle cadastrée AD 57 située à Outre l'Eau. Quant au Département de la Loire, il est propriétaire des parcelles cadastrées AC 110 et AC 111 situées à la Papeterie.

Aussi, LFA propose de conclure une convention entre les 3 parties afin de fixer les conditions de ce partenariat avant et après les travaux.

Conclue à titre gratuite, la présente convention prendra effet à la date de signature et est conclue pour la durée des travaux, augmentée de 2 ans pour permettre d'éventuelles interventions afin d'effectuer des ajustements nécessaires aux stabilisations des berges en génie végétal suite aux premières crues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- Approuve la convention à intervenir avec Loire Forez Agglomération et Le Département de la Loire relative à la réouverture de l'annexe hydraulique bassin versant Mare, Bonson et Affluents à Outre l'Eau à Saint-Marcellin-en-Forez
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que document relatif à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 13 SEPTEMBRE 2024

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON**

2 / 2